

Compte rendu affiché le 16 novembre 2010

Mardi 09 novembre 2010

20H30

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mardi 02 novembre 2010

ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2010.*
- ⇒ *Administration générale. Loyer pour la cellule commerciale du Pont du Gué.*
- ⇒ *Associations. Subventions.*
- ⇒ *Marchés publics. Dômes de l'Ise - solde du marché.*
- ⇒ *Intercommunalité. Présentation du rapport d'activités 2009 de Rennes Métropole.*
- ⇒ *Ressources humaines. Personnel - prime de fin d'année.*
- ⇒ *Questions diverses.*

Présents : M. NOUYOU Didier,

Mme BLAVETTE Véronique, Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, Mme COUSIN Ingrid, M. CROCQ Alain, M. FOURAGE Jean-Michel, M. FOURNIER Philippe, Mme GAUTIER Carole, Mme GENTRIC Annick, M. LAUNAY Didier, Mme LE CHÊNE Véronique, Mme LECAPITAINE Maryline, M. LERAY Patrick, M. LOUAPRE Pierre-Yves, M. NICOLAS Patrick, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SIMON Jean-Dominique, M. SORAIS Jean-Paul.

Absents :

Absents excusés : M. DEVILLE Serge, M. GALLO Jean-François, Madame LE MALET Brigitte.

Procurations de votes : M. GALLO Jean-François à M. SORAIS Jean-Paul, Madame LE MALET Brigitte à M. SIMON Jean-Dominique.

Secrétaire de séance : M. LOUAPRE Pierre-Yves.

2010-097 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 12 octobre 2010.

Le compte rendu de la séance du 12 octobre est adopté à l'unanimité.

2010-098 Administration générale – Loyer pour la cellule commerciale du Pont du Gué.

Une deuxième cellule commerciale, rue du Beau Soleil, a pu être aménagée sur la partie de l'ancienne supérette qui n'est pas occupée par les médecins. Il s'agit d'une superficie de 120 m² environ composée d'une pièce principale, d'une réserve et de sanitaires. Un traiteur, Monsieur Etienne BAHU, représentant la société CELTIC EVENEMENT, domicilié sur la commune, souhaiterait pouvoir louer ce local pour y installer son activité.

Le Conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur cette demande,
- fixer le montant du loyer et les modalités du bail que la commune va lui accorder.

Monsieur le Maire propose que soit conclu un bail commercial de 9 ans, reconductible à compter du 1^{er} janvier 2011. Vu le coût des travaux d'aménagement nécessaires payés par la Commune, le loyer mensuel proposé est de 450 € TTC, avec application du taux de TVA en vigueur.

Le bail commercial donne au preneur une sécurité pour son exploitation et constitue un élément de son fonds de commerce, négociable. Toutefois, il est évident qu'en cas de difficultés naissantes pour l'exploitant ou de développement de l'activité, une solution amiable pourra être trouvée entre les deux parties et être présentée au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer un bail commercial avec la Société CELTIC EVENEMENT à compter du 1^{er} janvier 2011, pour le local aménagé à cet effet et situé rue du Beau Soleil,
- fixe le loyer mensuel comme suit :
450 € TTC avec application du taux de TVA en vigueur.
- dit que le loyer sera révisable annuellement suivant la variation du coût de l'indice de la construction,
- dit que le bail sera rédigé par Maître KERJEAN, notaire associé à NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE et que les frais afférents à cette location seront à la charge du preneur.

2010-099 Associations. Subventions.

1°) APLI 35

L'Association des Producteurs de Lait Indépendants d'Ille-et-Vilaine (APLI 35) sollicite, dans ce contexte de crise pour les éleveurs laitiers, une subvention de la commune. L'objectif est de faire vivre l'instance départementale qu'ils ont dû créer afin de faire connaître leurs difficultés professionnelles et donner du poids à leurs requêtes.

Les adhérents n'étant pas en mesure de cotiser de façon substantielle, la commune pourrait accorder une aide exceptionnelle pour aider à la structuration de cette association qui compte des agriculteurs de Bourgbarré parmi ses adhérents.

Un débat s'instaure. La question est de savoir s'il s'agit réellement d'une association ou plutôt d'un syndicat d'agriculteurs. Il ne faudrait pas que cela crée un précédent pour d'autres organisations professionnelles.

Il est répondu que cette aide resterait tout à fait exceptionnelle et montrerait ainsi l'intérêt de la commune envers ses agriculteurs.

Après en avoir délibéré et afin d'affirmer son soutien à l'agriculture, le Conseil municipal, accorde une aide exceptionnelle de 100 € à l'APLI 35 à 16 voix pour, 1 abstention (Madame Cousin) et 3 voix contre (Messieurs Fourage, Launay et Nicolas).

2°) CHAPI CHAPO

La commune de Bourgbarré a signé en 2009 une convention avec la crèche Chapi-Chapo et la commune de Saint-Erblon. Cette convention met à la disposition de Bourgbarré 5 places en équivalent temps plein sur les 16 possibles, pour une subvention annuelle de 921,45 €/enfant soit 4 607,25 € au total.

Le Conseil Général a revu le calcul des subventions versées aux structures d'accueil pour la petite enfance. La crèche Chapi-Chapo ne recevant pas 40 % d'enfants de familles en difficulté, elle ne percevra plus de subventions du Conseil Général à partir de 2011. Ce qui représente une perte d'environ 30 000 €. Pour compenser en partie cette perte financière, la crèche a décidé de demander un agrément à 18 places. Pour soutenir les efforts des salariés et des familles, la commune de Bourgbarré propose de réserver 6 places en équivalent temps plein sur les 18 pour un coût de 1 873,90 €/enfant soit 11 243,40 € au total, sous réserve que l'agrément de 18 places soit accepté par le Conseil Général.

Le conseil municipal est invité à :

- donner un avis sur l'augmentation de la participation communale,
- autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

Vu le désengagement financier du Conseil Général dû à la baisse très importante de ses ressources,

Considérant que la commune de Bourgbarré n'a pas mis en place de structure d'accueil collective pour la petite enfance,

- émet un avis favorable à l'augmentation du nombre de place et à la participation financière de Bourgbarré de 1 873,90€ par enfant pour 2011, sous réserve que l'agrément de 18 places soit accepté par le Conseil Général,
- autorise le Maire à signer la convention avec l'Association CHAPI CHAPO et la Commune de Saint-Erblon.

Achèvement des travaux

Le compte de l'entreprise titulaire du lot N° 10 faux plafonds lors de la construction des Dômes de l'Ise n'est pas soldé à ce jour. Lors de la réception de travaux, il restait des dalles à changer ou à finir de poser, des entretoises ou des cornières qui n'ont pas été installées. Les réserves n'ont pas pu être levées puisque l'entreprise a été déclarée en liquidation judiciaire. Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à accepter le décompte définitif, à procéder aux notifications obligatoires conformément au cahier des charges administratives applicable aux travaux de bâtiment (mandataire judiciaire, entreprise si possible), à faire réaliser les travaux par une autre entreprise et à avoir recours à la caution bancaire si nécessaire.

Le montant du marché signé avec l'entreprise AGPI était de 21 087.35 € TTC. Trois acomptes lui ont été versés correspondant à l'avancement des travaux soit 19 921.05 € TTC. Le mandataire judiciaire Olivier MASSART a donné par courrier son accord à la résiliation du marché. Une garantie à première demande avait été prise par l'entreprise auprès du CREDIT MUTUEL pour un montant de 1 054.36 €. Cette somme pourra être récupérée pour payer l'entreprise qui terminera les travaux.

Le montant des travaux non réalisés à été estimé à 1 020 € TTC.

Le Conseil municipal considérant qu'il convient de solder ce marché et de terminer les finitions,

- AUTORISE le Maire à signer le décompte définitif et toute décision permettant le solde de ce marché,
- DIT que le Maire procédera aux notifications nécessaires à l'entreprise ou au liquidateur,
- CHARGE le Maire de faire réaliser les travaux restant par une autre entreprise,
- DIT que la caution bancaire sera récupérée pour régler les travaux réalisés par l'entreprise de substitution.

Annulation des pénalités

Le décompte définitif fait apparaître un montant de pénalités dues par l'entreprise de 2 100 € qu'il ne sera pas possible de récupérer auprès de l'entreprise qui est en liquidation judiciaire depuis le 17 septembre 2008. Au moment de la réception de travaux, elle était déjà dans l'impossibilité d'intervenir. Le délai pour la déclaration de créance étant de surcroît dépassé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler ces pénalités qui ne pourront pas être recouvrées.

Madame Gentric, conseillère municipale et conseillère communautaire, présente le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole concernant l'année 2009.

L'agenda 21 de Rennes Métropole a été labélisé en 2007 au niveau national par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Cet Agenda 21 est décliné dans le projet communautaire et dans le baromètre du développement durable destiné à évaluer le projet au regard des priorités du développement durable.

Le projet communautaire a permis de dégager les valeurs qui fondent le projet d'agglomération : solidarité, qualité, identité, innovation et anticipation, et également de décliner la stratégie de Rennes Métropole en trois thématiques :

- o Rennes Métropole créatrice et apprenante
- o Rennes Métropole accueillante et solidaire
- o Rennes Métropole entreprenante et ouverte

Pour chacune des thématiques, Madame Gentric rappelle quelques faits marquants de 2009 :

1. Rennes Métropole créatrice et apprenante

1.1. La Recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation

- L'agglomération rennaise compte plus de 55 000 étudiants : subventions à des associations à hauteur de 10 200 €.
- Participation au volet enseignement supérieur à hauteur de 7 696 952 €,
- Participation au volet recherche à hauteur de 849 000 €,
- Allocation d'installation scientifique : 3 scientifiques ont eu 75 000 €, 7 ont reçu 40 000 €, et 4 ont eu 10 000 €.
- Soutien aux pôles de compétitivité à hauteur de 981 934 € (automobiles haut de gamme, Images et réseaux, Mer).

1.2. Action culturelle

- Soutient financier à des manifestations intercommunales: Fête du cinéma, « projet jazz »..., à des manifestations plus importantes : les Transmusicales, Festival Travelling, festival el grand Soufflet, festival Jazz à l'Ouest...
- Les Champs libres
 - o 1 224 000 entrées en 2009,
 - o 48 000 personnes participantes aux rencontres débats.
- Bibliothèque de Rennes Métropole : 770 000 entrées, 36 730 abonnés,
- Espace des sciences : 127 000 visiteurs,
- Musée de Bretagne : 67 000 visiteurs,
- Ecomusée du Pays de Rennes : 46 000 visiteurs.

2. Rennes Métropole accueillante et solidaire

2.1. L'aménagement de l'espace communautaire

- Accompagnement de Rennes Métropole et de l'AUDIAR pour l'élaboration des PLU (28 communes sur 37 sont dotées d'un PLU),
- Identification de 11 sites d'aménagement stratégiques. 3 réflexions sont engagées : pôle d'échanges multimodal de la gare de Rennes, site Via Silva 2040 (600 ha), secteur sud-est,
- Diverses actions ont été menées dans le cadre du Programme Local pour l'Agriculture.

2.2. La cohésion sociale et la politique de la ville

- L'observatoire des données sociales assiste les communes qui souhaitent se lancer dans l'analyse de leurs besoins sociaux,

- Politique jeunesse : 3 rencontres au niveau du réseau des professionnels des communes afin d'échanger ses connaissances, réseau des élus : 4 rencontres.

2.3. Le Programme Local de l'Habitat et les dispositifs de solidarité liés au logement

- 36 communes ont formalisé leur engagement via une convention de contractualisation avec Rennes Métropole. 3 839 logements ont été livrés sur le territoire de Rennes Métropole dont 1 860 hors noyau urbain.
- Bilan du PLH à mi-parcours et actualisation des règles (densité du Scot et non plus 50 % de collectifs, intégration du plan climat, programmation pluriannuelle des logements sociaux, révision des aides à l'accession aidée...)

2.4. Programmation des logements aidés

- Programme d'actions territorial pour l'attribution des aides à l'ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- Participation au projet européen URBAN II sur la production d'un habitat durable...

2.5. Les dispositifs de solidarité liés au logement

- Fonds de solidarité au logement : Rennes Métropole apporte 1 695 879 € en plus des aides du Conseil général, de la CAF, des organismes HLM, des opérateurs fournisseurs d'énergie.
- Développement de l'habitat adapté (grandes familles, mode de vie atypique, personnes à mobilité réduite...)

2.6. L'accueil des gens du voyage

17 aires d'accueil au total soit 162 emplacements et 3 terrains soupapes. Cela représente 60% de l'accueil des gens du voyage sur l'Ille-et-Vilaine. 82 % en moyenne d'occupation.

2.7. La politique foncière

29 acquisitions dans le cadre du Programme d'Action Foncière 2009 pour une enveloppe totale de 5 744 774 € pour 311 300 m² (dont 181 776 m² de terres agricoles).

2.8. Environnement

- Plan énergie climat : engagement de Rennes Métropole et de 33 communes,
- Actions diverses sur la santé.

2.9. Déplacements – Transports

- Les Plans de déplacements communaux se développent dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de Rennes Métropole,
- Développement des modes de déplacements de proximité : Schéma directeur vélos, vélo-Star, « Pédibus-Vélobus »,
- Soutien au co-voiturage,
- 67 300 000 transports assurés par le réseau STAR en 2009 (-0.2% par rapport à 2008), 5^{ème} rang des réseaux français,
- Hausse moyenne des tarifs de 4,01 %,
- Etudes des lignes de métro ligne b et a,
- Réseau Handistar : 2 nouvelles formules de transports. Formule « confort » pour réserver des déplacements 8 jours à l'avance et jusqu'à la veille du départ, formule « improvisation » pour réserver ses déplacements jusqu'à 1 heure avant le départ. 88 746 voyages soit -0.4 % par rapport à 2008,
- Schéma directeur d'accessibilité : 13 lignes accessibles en 2009.

2.10. Valorisation et élimination des déchets ménagers

Quantité de déchets ménagers produits à 476 kg par habitant, 594 kg au niveau national.

3. Rennes Métropole entreprenante et ouverte

3.1. Développement économique – Emploi

- Optimiser l'offre foncière existante en assurant la maîtrise d'ouvrage de 12 parcs d'activités,
- Culture économique commune avec des conférences, une lettre d'information,
- Plan local pour l'insertion et l'emploi,
- Assurer un développement commercial équilibré dans le cadre de la Charte d'urbanisme commercial,
- Développer le tourisme et notamment le tourisme d'affaires.

3.2. Partenariats et réseaux

- Implication dans les réseaux européens de villes, la coopération Loire-Bretagne, Rennes-Saint-Malo, Rennes-Nantes,
- Réflexion dans le cadre du rayonnement métropolitain.

3.3. L'aménagement numérique

Les travaux du réseau de communication électronique en fibre optique sont terminés dans les communes de l'agglomération : 300 km de fibre optique pour 21 millions d'€ (dont 1, 479 millions d'€ pour Rennes Métropole).

3.4. Les grands projets

- Centre des congrès dans le couvent des Jacobins : fouilles archéologiques,
- Cité internationale (siège de l'université de Bretagne, hébergement pour les chercheurs, cafétéria, gymnase),
- Fin des travaux du Crématorium (3.8 millions € TTC),
- Fin des travaux de la salle d'exposition de l'écomusée du Pays de Rennes (2.8 millions d'€ TTC),
- Ferme de Haut-Bois (lieu de création artistique et culturelle à Saint-Jacques).

Enfin, il faut préciser que grâce à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et à la fiscalité mixte qui constituent 32 % de ses recettes, la communauté d'agglomération est dotée d'un budget global en dépenses d'un peu plus de 480 millions d'euros dont 105 millions environ servent à l'investissement, et d'un budget global en recettes de 547 millions d'euros.

Les dépenses principales de l'agglomération sont réparties dans les transports (25 %) puis la solidarité (22%). La collecte et le traitement des déchets représentent 10% du budget. 10 % des dépenses vont ensuite au logement (aide au secteur locatif et à l'accession), 7% dans l'aménagement urbain et 11% dans l'administration générale. Le fonctionnement de l'agglomération repose sur 475 agents permanents.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole.

Le rapport est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet de Rennes Métropole (<http://www.rennesmetropole.fr>, Institution, Documentation).

2010-102 Ressources humaines. Personnel – prime de fin d'année.

La prime de fin d'année pour un agent à temps complet est de 632.14 € depuis 2009.

Monsieur NOUYOU propose qu'une augmentation de 0.5% soit appliquée, correspondant à l'augmentation des salaires de la fonction publique depuis les dernières réévaluations au 01 juillet 2010.

Le conseil municipal est invité à :

- Donner un avis à l'augmentation de 0.50% de la prime de fin d'année versée aux agents, ce qui la porte à 635.30 €,
- Rappelle qu'elle sera versée au prorata du temps de travail.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'augmentation de la prime de fin d'année de 0.50% pour l'année 2010 soit 635.30€.

2010-103 Questions diverses.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente d'un terrain à la Basse Erable

Séance comprenant les délibérations du n°2010-97 au n°2010-103.

NOUYOU Didier

BLAVETTE Véronique

BOUTHEMY Catherine

CHATELLIER Marie-Christine

COUSIN Ingrid

CROCQ Alain

FOURAGE Jean-Michel

FOURNIER Philippe

GAUTIER Carole

GENTRIC Annick

LAUNAY Didier

LE CHÊNE Véronique

LECAPITAINE Maryline

LERAY Patrick

LOUAPRE Pierre-Yves

NICOLAS Patrick

POULAUD Pierre

SÉVEN Dominique

SIMON Jean-Dominique

SORAIS Jean-Paul.